

GESTION DES DONNÉES

SUR LA MIGRATION,

RENSEIGNEMENTS

ET ANALYSE DES RISQUES

Division de la gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM

La Division de la gestion de l'immigration et des frontières (IBM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte un appui aux États Membres en vue d'améliorer la collecte et la gestion des données sur la migration, de recueillir des renseignements et d'élaborer des analyses de risques conformément à la législation nationale en matière de protection des données et aux normes internationales établies. En aidant les États Membres à recueillir des données dans le cadre du processus de gestion des frontières, l'OIM peut contribuer à la vérification et à la validation des hypothèses qui éclairent les stratégies de gestion des risques des pays et, ce faisant, à l'amélioration de leurs pratiques de gestion des frontières et de leurs politiques de migration.



Objectif 1 : Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

Objectif 9 : Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants.

Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée.



Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.



CORRÉLATION ENTRE LES DONNÉES SUR LA MIGRATION, LES RENSEIGNEMENTS ET L'ANALYSE DES RISQUES À L'APPUI DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

La collecte et l'utilisation de données sur la migration sont directement liées à la communication de renseignements stratégiques et tactiques aux autorités frontalières compétentes en vue de réaliser des analyses de risques et de déterminer comment déployer au mieux des ressources limitées et éclairer les décisions politiques futures.

Collecte efficace de données sur la migration



Établissement de renseignements stratégiques et analyse précise des risques



Mise au point de procédures proactives de gestion des frontières et formulation de politiques migratoires fondées sur des éléments factuels

Les États sont de plus en plus conscients de la nécessité de recueillir des informations et des renseignements sur la migration et de les communiquer à diverses parties intéressées, ce qui permet de faciliter la coopération régionale sur des questions de gestion des migrations et des frontières, ainsi que la formulation et l'harmonisation de mesures communes.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MIGRATION

Les renseignements sur la migration découlent d'une analyse systématique des données sur la migration et des informations opérationnelles. Tous ces renseignements ne sont pas fondés sur une menace. Ils sont, pour la plupart, circonstanciels et peuvent être utilisés à l'appui de domaines relatifs à la gestion des migrations et des frontières, notamment la formulation de politiques de migration de main-d'œuvre, la santé dans le contexte migratoire ou l'élaboration d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'OIM EN MATIÈRE DE GESTION DES DONNÉES SUR LA MIGRATION, DE RENSEIGNEMENTS ET D'ANALYSE DES RISQUES

L'idée qui sous-tend les programmes de renforcement des capacités de l'OIM est que la gestion des frontières doit pouvoir s'adapter à l'évolution des mouvements transfrontaliers. C'est pourquoi l'Organisation dote les décideurs et les autorités frontalières de compétences et d'un savoir-faire pointus dans le domaine de l'analyse des risques et de la gestion des données aux fins de l'obtention de renseignements exploitables.

L'OIM aide les États Membres à être mieux à même de recueillir et d'utiliser des données sur la migration en :

- Évaluant les aspects juridiques de la collecte d'informations et en veillant au respect des cadres juridiques nationaux et internationaux relatifs à la protection des données et à l'utilisation de renseignements.
- Établissant des unités chargées de l'évaluation des risques et en les intégrant dans les opérations aux frontières d'un État Membre qui le demande et en fournissant un appui à pour ce qui est du matériel et des logiciels informatiques nécessaires.
- Permettant aux agents compétents d'acquérir des compétences de base ou plus avancées en matière d'analyse des risques et de l'information, de connaître le cycle du renseignement, et d'élaborer des systèmes de classement des renseignements et un système interne de mise en commun des renseignements.
- Installant des systèmes d'information en matière de gestion des frontières (BMIS), tels que le Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS) élaboré par l'OIM, aux points de passage frontaliers des États qui le demandent et en organisant des ateliers de formation en la matière.
- Aidant les États à communiquer des informations et des renseignements sur la migration, notamment en facilitant l'introduction d'une approche intégrée de la gestion des frontières, qui vise à renforcer la coordination intraservices, interinstitutions et internationale.
- Formant des groupes de travail interinstitutions, en encourageant la coopération régionale sur des questions relatives à la gestion des migrations et des frontières, et en formulant et en harmonisant des mesures communes.

Domaines d'activité de l'OIM dans lesquels la gestion des données sur la migration, les renseignements et l'analyse des risques sont importants :



LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS

Les capacités de gestion des frontières de première ligne sont renforcées pour lutter avec plus d'efficacité contre le trafic illégitime grâce à des données et à des renseignements. L'assistance technique de l'OIM peut consister à assurer des formations sur le cycle du renseignement, à réaliser des analyses de risques ou à partager des données.



APPUI AUX POLITIQUES EN MATIÈRE DE VISAS

L'OIM apporte aux autorités un appui visant à réformer et à moderniser leurs politiques et procédures en matière de visas, grâce à des connaissances fondées sur des données concernant le volume de demandes de visas, les temps de traitement et les besoins des bénéficiaires et des États.



SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

Les menaces pour la sécurité nationale que constituent le terrorisme et la criminalité transfrontalière doivent être prises en compte dans les stratégies de gestion des risques des États afin de concilier le contrôle et la sécurité aux frontières et la facilitation des mouvements transfrontaliers légitimes.

